

**COMMUNE DE SAINT MOLF**  
**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016**



**Le vingt-neuf mars deux mille seize**, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MOLF, dûment convoqué le 23/03/2016, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hubert DELORME, Maire.

**Présents : (17)**

Hubert DELORME	Jean-Paul BROSSEAU	Valérie LEGOUIC
Marc BREHAT	Hervé GERVOT	Virginie GIRAULT
Didier PLANÇON	Corinne FLOHIC	Sonia POIRSON-DUPONT
Virginie BLAFFA-LECORRE	Emilie CITEAU	Benoit BONNEL
Emmanuel BIBARD	Yves-Marie YVIQUEL	Didier AUBE
Valérie PERRARD	Marion CITEAU	

**Absents excusés ayant donné mandat de vote (2) :**

Véronique HERVY a donné pouvoir à Corinne FLOHIC par procuration du 24/03/2016

Sonia BERTHE a donné pouvoir à Virginie GIRAULT par procuration du 29/03/2016

Le quorum étant atteint, M. Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h17.

M. BIBARD est désigné secrétaire de séance.

Assistait également à la séance : Alexina PIVETEAU, Directrice générale des Services

M. le Maire soumet à l'assemblée l'approbation des procès verbaux des réunions du 22 et du 29 février 2016, validés par leur secrétaire de séance respectives Marion CITEAU et Virginie BLAFFA-LECORRE. N'appelant pas d'observations, ils sont adoptés à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'à défaut de caractère d'urgence, le point 6 « Modification des tarifs communaux » est reporté à une réunion ultérieure, l'ensemble des tarifs seront ainsi étudiés en même temps.

En raison d'un manque de trésorerie, il propose d'ajouter en question diverse un point pour l'autoriser à contracter sans délai une ligne de trésorerie de 100 000 €, qui pourra être remboursée dès que le solde de certaines subventions importantes aura été effectivement perçu, d'ici quelques semaines. L'assemblée accepte cette proposition.

1. Budget annexe Vente d'électricité :
  - 1.1 approbation du compte de gestion 2015
  - 1.2 approbation du compte administratif 2015
  - 1.3 affectation du résultat de fonctionnement 2015
  - 1.4 budget primitif 2016
2. Budget de la Commune :
  - 2.1 approbation du compte de gestion 2015
  - 2.2 approbation du compte administratif 2015
  - 2.3 affectation du résultat de fonctionnement 2015
3. Taux de fiscalité directe locale 2016
4. Budget de la Commune : budget primitif 2016
5. Finances : demandes de subvention pour les projets communaux
- ~~6. Modification des tarifs communaux~~
7. Longueur de voirie communale : tableau complet des voies
8. Demande d'agrément permettant aux communes classées B2 de réaliser sur leur territoire des logements locatifs intermédiaires bénéficiant du dispositif « Pinel »
9. Informations au Conseil Municipal
10. Questions diverses
  - 10.1 Ouverture d'une ligne de trésorerie

## Budget annexe Vente d'électricité

Présentation d'ensemble des 2 exercices précédents et du projet de budget pour l'année en cours :

Section	2016	2015		2014	
	projet Budget	Budget voté	Réalisé	Budget voté	Réalisé
<b>Investissement</b>					
dépenses d'investissement	20 060	19 800	8 678,42	19 210,00	8 357,64
recettes d'investissement	20 060	19 800	19 788,18	19 210,00	19 201,82
Excédent d'Investissement			+ 11 109,76		+ 10 844,18
<b>Fonctionnement</b>					
dépenses de fonctionnement	24 430	20 460	18 400,78	19 100,00	18 019,46
recettes de fonctionnement	24 430	20 460	8 322,51	19 100,00	11 286,88
Déficit de fonctionnement			-10 078,27		- 6 732,58
<b>Total</b>					
Total Dépenses	44 490	40 260	27 079,20	38 310,00	26 377,10
Total Recettes	44 490	40 260	28 110,69	38 310,00	30 488,70
			+ 1 031,49		+ 4 111,60

Ce budget annexe est un budget "technique" imposé par les règles comptables, suite à la création d'un toit photovoltaïque sur le bâtiment Enfance Jeunesse en 2008.

La vente de l'électricité produite est considérée comme une activité commerciale et ne peut pas à ce titre être intégrée avec les autres recettes de la commune (au budget dit "principal").

Contrairement au budget principal, ce budget annexe ne fait l'objet d'aucun arbitrage politique possible. Chaque année, sa tendance structurelle conduit à l'aggravation du déficit de fonctionnement et à l'augmentation de l'excédent d'investissement.

Une subvention d'équilibre doit être prévue au budget principal de la commune pour équilibrer ce budget annexe. Toutefois, si cette somme est effectivement bloquée au budget principal, elle n'est au final (en théorie) jamais consommée.

⇒ Il est précisé qu'une panne d'onduleur en 2015 a réduit la production d'électricité. La prestation de maintenance a depuis été renforcée.

# 1. 1. BUDGET ANNEXE VENTE D'ELECTRICITE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (Receveur) à l'Ordonnateur (Maire). Il doit être voté préalablement au compte administratif.

M. le Maire présente le compte de gestion 2015 du budget annexe vente d'électricité :

## RESULTAT DE L'EXERCICE :

044106  
TRES. GUERANDE

**Helios**  
Le Village Public des Services de Saint-Molf

G E D  
II-1  
Exercice 2015

27603 - VENTE ELECTRICITE SAINT-MOLF  
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	19 800,00	20 460,00	40 260,00
Titres de recettes émis (b)	8 944,00	8 322,51	17 266,51
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	8 944,00	8 322,51	17 266,51
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	19 800,00	20 460,00	40 260,00
Mandats émis (f)	8 678,42	11 668,20	20 346,62
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	8 678,42	11 668,20	20 346,62
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	265,58		
(h - d) Déficit		3 345,69	3 080,11

Moins d'excédent d'investissement  
et plus de déficit de fonctionnement qu'en 2014

586,36 en 2014 / 1 629,61 en 2014

## RESULTAT DE CLOTURE (incluant cumul années passées) :

044106  
TRES. GUERANDE

**Helios**  
Le Village Public des Services de Saint-Molf

G E D  
Etat II-2  
Exercice 2015

27603 - VENTE ELECTRICITE SAINT-MOLF  
RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	10 844,18	0,00	265,58	0,00	11 109,76
Fonctionnement	-6 732,58	0,00	-3 345,69	0,00	-10 078,27
TOTAL I	4 111,60	0,00	-3 080,11	0,00	1 031,49
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
TOTAL II					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 111,60	0,00	-3 080,11	0,00	1 031,49

Excédent d'investissement cumulé

Déficit de fonctionnement cumulé

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité*

---

## 1.2 BUDGET ANNEXE VENTE D'ELECTRICITE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire ne peut pas présider la séance où le compte administratif est débattu. Le Conseil Municipal doit élire son président.

M. le Maire propose M. BREHAT, 1<sup>er</sup> adjoint, pour cette fonction. L'assemblée accepte à l'unanimité.

M. le Maire précise qu'il peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe vente d'électricité dont les résultats sont conformes au compte de gestion :

### FONCTIONNEMENT :

- Dépenses	11 668,20
- Recettes	8 322,51

Déficit de clôture  
de l'exercice 2015 : - 3 345,69

### INVESTISSEMENT :

- Dépenses	8 678,42
- Recettes	8 944,00

Solde d'exécution  
de l'exercice 2015 : + 265,58

*M. le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de M. BREHAT,

**VU** les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des Collectivités territoriales, après avoir pris connaissance du compte administratif 2015 du budget annexe vente d'électricité,

**hors de la présence de M. DELORME, Maire, et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget annexe vente d'électricité.

*Adopté à l'unanimité*

M. le Maire rejoint la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence de la séance.

### 1.3 BUDGET ANNEXE VENTE D'ELECTRICITE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 pour le budget annexe vente d'électricité dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

(A) Résultat de l'exercice 2015 :	- 3 345,69
(B) Résultats antérieurs reportés :	- 6 732,58
➤ (C) Résultat de fonctionnement cumulé (à affecter) (C = A + B)	- 10 078,27

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de l'exercice 2015 :	+ 265,58
Solde d'exécution antérieur reporté :	+10 844,18
➤ (D) Solde d'exécution d'investissement cumulé =	+11 109,76
Restes à réaliser : dépenses	0
Restes à réaliser : recettes	0
➤ (E) Soldes des restes à réaliser 2015 =	0
(F) Excédent de financement (RI 001) : (F = D + E)	+ 11 109,76

Besoin de financement à la section d'investissement : *aucun besoin*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget 2016 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget annexe vente d'électricité (C), à savoir - 10 078,27 de la façon suivante :

- 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0  
(= minimum couverture du besoin de financement F)
- 2) Report en fonctionnement D 002 - 10 078,27

Adopté à l'unanimité

### 1.4 BUDGET ANNEXE VENTE D'ELECTRICITE : BUDGET PRIMITIF 2016

M. le Maire présente le projet de budget annexe vente d'électricité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la proposition de budget présenté au Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget primitif du budget annexe vente d'électricité pour 2016 équilibré pour chaque section en recettes et en dépenses comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Total <u>dépenses</u> de fonctionnement	24 430,00
002	Fonctionnement reporté	<u>10 078,27</u>
011	Charges à caractère général <i>Maintenance des panneaux photovoltaïques</i>	3 110,00
042 (= RI 040)	Opé. d'ordre de transferts entre sections	<u>8 950,24</u>
65	Autres charges de gestion courante	95,45
66	Charges financières	2 196,04

Chapitre	Total <u>recettes</u> de fonctionnement	20 460,00
042 (= DI 040)	Opé. d'ordre de transferts entre sections	<u>1 957,00</u>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses <i>Recettes issues de la vente d'électricité</i>	9 000,00
77	Produits exceptionnels <i>Subvention d'équilibre inscrite en dépense au budget principal de la commune</i>	13 473,00

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Total <u>dépenses</u> d'investissement	20 060,00
020	dépenses imprévues	676,00
040 (=RF 040)	Opé. d'ordre de transferts entre sections	<u>1 957,00</u>
16	Emprunts et dettes assimilées	7 060,00
23	Immobilisations en cours	10 367,00

Chapitre	Total <u>recettes</u> d'investissement	19 800,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<u>11 109,76</u>
040 =DF 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	<u>8 950,24</u>

Adopté à l'unanimité

## Budget principal de la commune

Section	2016 projet de budget	2015 Budget voté	Réalisé	2014 Réalisé
<b>Investissement</b>				
Dépenses Investissement	1 712 490	2 127 050	568 532,61	817 442,12
Recettes Investissement	1 712 490	2 127 050	263 326,69	856 246,05
Excédent/Déficit Inv.			- 305 205,92	+ 38 803,96
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses Fonctionnement	2 174 394	2 106 760	1 993 465,09	1 980 939,70
Recettes Fonctionnement	2 174 394	2 106 760	2 194 432,33	2 257 341,68
Excédent/Déficit Fonct.			+ 200 967,24	+ 276 401,98
<b>Total</b>				
Total Dépenses	3 886 884	4 233 810	2 561 997,70	2 798 381,82
Total Recettes	3 886 884	4 233 810	2 457 759,02	3 113 587,73
Excédent/Déficit			+ 104 238,68	+ 315 205,91

### 2.1 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (Receveur) à l'Ordonnateur (Maire). Il doit être voté préalablement au compte administratif.  
M. le Maire présente le compte de gestion 2015 du budget principal :

#### RESULTAT DE L'EXERCICE :

044106  
TRES. GUERANDE



II-1  
Exercice 2015

27600 - SAINT-MOLF

#### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 181 785,00	2 124 160,00	4 305 945,00
Titres de recettes émis (b)	263 326,69	2 196 421,89	2 459 748,58
Réductions de titres (c)	0,00	1 989,56	1 989,56
Recettes nettes (d = b - c)	263 326,69	2 194 432,33	2 457 759,02
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 181 785,00	2 124 160,00	4 305 945,00
Mandats émis (f)	575 750,78	1 996 316,11	2 572 066,89
Annulations de mandats (g)	7 218,17	2 851,02	10 069,19
Dépenses nettes (h = f - g)	568 532,61	1 993 465,09	2 561 997,70
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		200 967,24	
(h - d) Déficit	305 205,92		104 238,68

Résultat déficitaire en 2015 (excédent en 2014 de 38 803,93 €) mais qui s'explique par l'encaissement décalé de subventions

Excédent 2015 inférieur à celui de 2014 mais ce dernier (276 401,98 €) incluait 58 250 € de remboursement exceptionnel de l'assurance dans le cadre du litige sur le sol du bâtiment enfance jeunesse

## RESULTAT DE CLOTURE (incluant cumul années passées) :

044106  
TRES. GUERANDE



Etat II-2

Exercice : 2015

27600 - SAINT-MOLF

### RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	150 590,90	0,00	-305 205,92	0,00	-154 615,02
Fonctionnement	316 253,27	0,00	200 967,24	0,00	517 220,51
TOTAL I	466 844,17	0,00	-104 238,68	0,00	362 605,49
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	466 844,17	0,00	-104 238,68	0,00	362 605,49

Solde cumulé :  
déficit  
d'investissement

Solde cumulé :  
Excédent  
de fonctionnement

466 844,17 €  
en 2014

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité*

## 2.2 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire ne peut pas présider la séance où le compte administratif est débattu. Le Conseil Municipal doit élire son président.

M. le Maire propose M. BREHAT, 1<sup>er</sup> adjoint, pour cette fonction. L'assemblée accepte à l'unanimité.

M. le Maire précise qu'il peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats sont conformes au compte de gestion :



**FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses	1 993 465,09
- Recettes	2 194 432,33

Excédent de clôture  
de l'exercice 2015 : + 200 967,24

 **INVESTISSEMENT :**

	<u>Réalisées 2015</u>	<u>Restant à réaliser 2015 (report en 2016)</u>
- Dépenses	568 532,51	658 010,20
- Recettes	263 326,69	268 358,00
<u>Solde d'exécution</u> <u>de l'exercice 2015 :</u>	<span style="color: red;">- 305 205,92</span>	<span style="color: red;">- 389 652,20</span>

*M. le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de M. BREHAT,

**VU** les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des Collectivités territoriales,

après avoir pris connaissance du compte administratif 2015 du budget principal de la commune,

**hors de la présence de M. DELORME, Maire, et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune.

*Adopté à l'unanimité*

*M. le Maire rejoint la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence de la séance.*

### 2.3 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

(A) Résultat de l'exercice 2015 :	<span style="color: green;">+ 200 967,24</span>
(B) Résultats antérieurs reportés :	+ 20 000,00
<i>Ligne 002 du compte administratif</i>	

➤ (C) Résultat de fonctionnement cumulé + 220 967,24  
(C = A + B)

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution de l'exercice 2015 :	<span style="color: red;">- 305 205,92</span>
Solde d'exécution antérieur reporté :	+ 150 590,90
➤ <u>(D) Solde d'exécution d'investissement cumulé =</u>	<span style="color: red;">- 154 615,02</span>
<i>(à inscrire en recettes d'investissement 001)</i>	

Restes à réaliser : dépenses	- 658 010,20
Restes à réaliser : recettes	+ 268 358,00
➤ <u>(E) Soldes des restes à réaliser 2015</u>	<span style="color: red;">= - 389 652,20</span>

(F) Besoin de financement (D001): - 544 267,22  
(F = D + E)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis de la commission Finances en date du 14/03/2016, et **après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de reprendre au budget primitif 2016 :

En dépenses d'investissement compte 001 le déficit d'investissement de **544 267,22**

Et de répartir l'excédent de fonctionnement de **220 967,24** comme suit :

D'une part	200 967,24
en recettes d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	
D'autre part	20 000,00
en recettes de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)	

*Adopté à l'unanimité*

---

### **3. TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2016**

M. le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance des bases d'imposition notifiées par l'Etat pour l'année 2016 concernant la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Il rappelle que l'intention de la Municipalité reste de ne pas augmenter les taux tant que cela n'est pas absolument nécessaire. Une augmentation de 1% de chaque taux n'apporterait qu'une recette supplémentaire de 10 000 € et ce serait un mauvais signe à adresser aux administrés.

- En 2015 la seule progression des bases d'imposition et des allocations compensatrices versées par l'Etat avait apporté, sans augmentation des taux, un produit fiscal supplémentaire de 51 026 € par rapport à 2014
- En 2016, le produit supplémentaire estimé, sans augmentation des taux, n'est que de 653 €, en raison d'une baisse de 33 % des allocations compensatrices de l'Etat.

L'Etat attire de plus l'attention sur les bases de taxes d'habitation, dont les prévisions sont surévaluées : certaines exonérations ayant été réinstaurées pour 2016, de nouveaux calculs sont en cours.

La commission Finances propose malgré tout de ne pas augmenter en 2016 les taux des trois taxes locales (qui restent donc inchangés depuis 2012).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la Commission Finances,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 tels qu'ils ont été fixés depuis 2012, à savoir :

- |   |          |
|---|----------|
| - taxe d'habitation :                           | 21,94 %  |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties :     | 25,25 %  |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 62,00 %. |

*Adopté à l'unanimité*

---

### **4. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2016**

M. le Maire présente les grands points qui ont guidé la préparation budgétaire.

**Pour la section de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement, en augmentation de 1,8 % entre 2014 et 2015, sont prévues en baisse de 1,86 % pour 2016.

Les dotations de l'Etat n'étant pas notifiées à la date de vote du budget, le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » présente un caractère assez incertain.

- ⇒ *Il est précisé à Mme POIRSON que les recettes issues de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange pour ses réseaux devraient bien pouvoir être récupérées au titre des années 2010-2011-2012 où elles n'avaient pas été facturées.*
- ⇒ *M. le Maire confirme à M. BONNEL que l'environnement financier qui se dégrade ne doit effectivement pas être considéré comme une crise passagère, aucune amélioration n'étant à espérer du côté de l'Etat.*
- ⇒ *M. le Maire répond à M. BONNEL que le regroupement de Communes est effectivement encouragé par l'Etat, qui garantit sous cette condition le maintien des dotations qu'il verse aux Communes.*
- ⇒ *M. AUBE demande s'il n'est pas intéressant de commencer dès maintenant à réfléchir à un regroupement de communes pour anticiper les difficultés à venir ?*
- ⇒ *M. le Maire rappelle que la communauté d'agglomération CAP Atlantique prend à sa charge de plus en plus de compétences, et que l'élan naturel va vers la mutualisation de projets et d'optimisation des coûts au niveau intercommunal. Il met en avant l'atout de dynamisme démographique de Saint-Molf, qui reste une Commune relativement peu dépendante de l'Etat.*

Les dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation de 3,7 % entre 2014 et 2015, sont prévues en augmentation de 8,78 % pour 2016 en prenant en compte notamment :

- ✓ la régularisation de titres de recettes sur exercices antérieurs concernant les frais de scolarité
  - ✓ une augmentation des charges financières estimées liées au remboursement prévisionnel des intérêts d'un nouvel emprunt
- ⇒ *M. le Maire expose ses intentions s'agissant d'un nouvel emprunt de 1 million d'euros : taux fixe sur une partie associé à un taux variable pour permettre à la Commune de conserver de la souplesse tout en limitant le risque.*

#### **Pour la section d'investissement :**

Les élus ont été réunis à plusieurs reprises pour travailler sur le Plan Pluriannuel d'investissement. Les dépenses prioritaires pour 2016 ont déjà été débattues. Un emprunt de 1 million d'euros a été inscrit en recettes.

- ⇒ *Plusieurs élus regrettent de ne pas avoir pu prendre connaissance des documents préparatoires au vote du budget plus en amont.*
- ⇒ *M. le Maire reconnaît que c'est un besoin réel de disposer de toute l'information nécessaire dans un délai suffisant, mais rappelle que cette difficulté est récurrente d'une part car l'ensemble de la préparation budgétaire repose sur les épaules de la Directrice des Services qui doit par ailleurs assurer le fonctionnement quotidien de la Mairie, d'autre part car certaines informations sont très évolutives et que le budget prévisionnel doit intégrer des données dont la Commune n'a connaissance qu'au dernier moment.*

Ces prévisions seront amenées à évoluer en cours d'année :

- ✓ sur le montant de l'emprunt : il pourra être modulé en fonction notamment des réponses que la commune obtiendra sur les 407 000 € de subventions demandées mais non inscrites au budget (recettes qui restent incertaines à ce jour)
- ✓ sur la priorité des dépenses à engager : les élus souhaitent rester attentifs aux opportunités qui peuvent se présenter, comme l'année passée ou des fonds exceptionnels ont été débloqués par l'Europe et l'Etat pour le financement de projets en lien avec le développement durable (les projets de cheminements doux ont alors été priorisés)

*Il est précisé que le Conseil Municipal est invité à voter le budget par « chapitre budgétaire » (présentation ci-dessous), et non par article dans le détail.*

M. BREHAT présente les principaux postes d'investissement de l'année :

- 370 000 € sont inscrits en dépenses pour la rue du Pays Blanc
- 116 000 € pour les travaux d'extension des vestiaires et sanitaires du restaurant scolaire

Et pour fin 2016 :

- les circulations douces pour lesquelles des subventions importantes sont demandées
- la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la proposition de budget présenté au Conseil municipal,

**Après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le budget primitif – budget principal de la commune pour l'exercice 2016 équilibré pour chaque section en recettes et en dépenses comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>2016</b>	
	<b>Total dépenses</b>	<b>2 174 394</b>	
011	Charges à caractère général	570 531,77	fluides (eau-assainissement, électricité, combustibles, carburants) 'entretien des voies et réseaux (petit entretien par les agents techniques, marquage au sol, curage de fossés, nettoyage de ruisseaux) alimentation du restaurant scolaire et du centre de loisirs contrats de maintenance divers
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 195 000	avec les remboursements et atténuations de charges estimées (aides de l'Etat pour les contrats aidés + fonds d'amorçage rythmes scolaires), la dépense est réduite à 1 099 400 € soit une augmentation de 4,73 % par rapport à 2015
014	Atténuation de produits	10 350	Prélèvements pour reversements de fiscalité - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - dépense nouvelle en 2016. 7000 pris en charge par CAP en 2015, 11 800 à la charge de la commune en 2017, 13 100 en 2018
022	Dépenses imprévues	80 000	
65	Autres charges de gestion courante	179 656	indemnités et frais de mission élus – cotisations – formations frais de scolarité élèves école privée et hors commune / service incendie dépenses liées à l'effacement des réseaux électriques rue du Pays Blanc. subventions aux associations contributions aux organismes de regroupement (fourrière, Parc de Brière, animation sportive départementale, Mission locale, Clic, RAM...) subvention d'équilibre bloquée pour le budget annexe vente électricité
66	Charges financières	60 100	Remboursement des intérêts des emprunts, incluant une marge pour un nouvel emprunt
67	Charges exceptionnelles	21 940	annulation de titres de recettes émis en 2012 et 2013 : régularisations en cours avec Mesquer pour paiement de frais pour enfants scolarisés à St Molf
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	56 816,23	somme relativement importante dont on retrouve le pendant en recettes d'investissement, pour la comptabilisation des amortissements
	<b>Total recettes</b>	<b>2 174 394</b>	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	198 120	participation des familles restaurant scolaire, accueils de loisirs et périscolaire, crèche Redevance d'occupation du domaine public communal Remboursement par Mesquer des frais de scolarités années passées
73	Impôts et taxes	1 209 750	sur la base de taux d'imposition constants baisse de l'Attribution de compensation de CAP suite transfert de charges enseignement musical et eaux pluviales
74	Dotations, subventions et participations	703 494	grande prudence en raison des incertitudes sur les montants des dotations à recevoir de l'Etat, non connues à la date de vote du budget fonds de soutien Etat rythmes scolaires remboursement Etat contrats aidés
75	Autres produits de gestion courante	15 000	baux, locations de salles, remboursement des sinistres par les assurances
76	Produits financiers	30	parts sociales caisse d'épargne
013	Atténuations de charges	22 000	dont 12 000 d'indemnité de fonctionnement pour l'agence postale
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 000	concerne les travaux en régie - somme identique en dépenses d'investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 000,00	résultat 2015 réparti pour 20 000 en fonctionnement et pour 200 967,24€ en investissement

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>2016</b>	
	<b>Total dépenses</b>	<b>1 712 490</b>	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	544 267,22	déficit d'investissement cumulé des précédents exercices
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000	à ajuster en fonction d'un nouvel emprunt
20	Immobilisations incorporelles	29 000	révision PLU droits logiciels et antivirus
204	Subventions d'équipements versées	13 113	subvention versée au SYDELA qui assure les travaux d'effacement des réseaux électriques de la rue du Pays Blanc
21	Immobilisations corporelles	72 250	installations de voirie (panneaux, mobilier urbain) matériel informatique mobilier
23	Immobilisations en cours	962 000	Travaux voirie, réseaux, bâtiments
020	Dépenses imprévues	5 259,78	En cas de besoin pour ne pas bloquer une dépense + pour ajuster la section
45	Opération pour compte de tiers	10 600	quai bus rue Pays Blanc – remboursement intégral par le syndicat des transports inscrit en recette
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 000	concerne les travaux en régie - ce poste sera à ajuster en fin d'année en fonction des opérations réalisées par les agents techniques
	<b>Total recettes</b>	<b>1 712 490</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	345 965,77	dont 200 967,24 de report de l'excédent de fonctionnement 2015 Fonds Compensation TVA taxe d'aménagement
13	Subventions d'investissement	299 108	407 000 € de subventions sont demandées en plus mais ne seront inscrites qu'après accord expressément notifié
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000	Nouvel emprunt – à ajuster en cours d'année
45	Opération pour compte de tiers	10 600	remboursement par syndicat des transport du quai bus rue Pays Blanc - dépense similaire inscrite en parallèle
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	56 816,23	somme relativement importante dont on retrouve le pendant en recettes d'investissement, pour la comptabilisation des amortissements

*Adopté à l'unanimité*

## 5. FINANCES : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES PROJETS COMMUNAUX

Les deux demandes de subvention ci-dessous concernent le même projet, elles sont cumulables. Des déclarations d'intention ayant déjà été adressées aux organismes financeurs, à plusieurs semaines d'intervalle qui ont permis d'affiner le projet, les délibérations diffèrent donc sensiblement dans leurs contenus et montants prévisionnels afin d'être parfaitement conformes aux dossiers déjà présentés. De plus, certaines prestations sont prises en compte dans le montant subventionnable au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, et ne le sont pas au titre de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

### 5-1 Demande de subvention au titre de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Suite à un appel à projet lancé par le Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Energie, Cap Atlantique a été désignée au printemps 2015 lauréat en tant que « territoire à énergie positive pour une croissance verte » (TEPCV).

Cap Atlantique et plusieurs communes ont déjà bénéficié de 500 000 € de subvention, pour des projets permettant notamment de diminuer les consommations énergétiques, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de produire des énergies renouvelables.

En fin d'année 2015, l'Etat a informé Cap Atlantique qu'une deuxième enveloppe de 500 000 € était allouée aux territoires lauréats.

Le Bureau Communautaire de Cap Atlantique réuni le 14 janvier 2016 a examiné, au crible des critères d'éligibilité arrêtés par l'Etat, l'ensemble des nouveaux projets présentés par Cap Atlantique et ses communes membres.

A l'issue de cet examen, la commune de Saint-Molf a été retenue pour bénéficier d'un soutien financier de l'Etat de 120 627 € HT sur l'opération « Aménagement d'une voie cyclable Route de la Turballe / Bourg ».

Le comité d'orientation des aides validant les actions déposées par CAP Atlantique s'est tenu le 23 février dernier et a validé l'ensemble des actions listées.

Le montage financier de l'opération est le suivant :

Description	Montant total (€ HT)	Fonds Transition Energétique		Autres subventions			Collectivité	
Réalisation d'un cheminement mixte : piétons / deux roues sur une longueur d'un kilomètre	229 750	52,5 %	120 627	0%	0	/	47,5%	109 123

La convention générale de mise en œuvre de l'appui financier au projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » signée par Cap Atlantique avec la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, reprend l'ensemble des projets éligibles du territoire et fixe les conditions de mobilisation de ces financements.

Pour la commune et le financement du projet « Aménagement d'une voie cyclable Route de la Turballe / Bourg », une convention dite convention-fille, reprenant le projet tels que décrits dans la convention générale, devra être signée entre la commune et l'Etat.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

##### **Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'action proposée ci-dessus pour un financement au titre de l'appel à projet de l'Etat « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »,

**SOLLICITE** auprès de l'Etat, une subvention de 120 627 €,

**APPROUVE** la convention entre la commune, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation,

**DESIGNE** Marc BREHAT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, comme élu référent garant de la démarche,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

*Adopté à l'unanimité*

#### **5-2 Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL I)**

L'Etat a créé début 2016 un nouveau fonds de soutien aux opérations d'investissement public local comprenant deux enveloppes dont une enveloppe nationale de 500 M€ (FSIPL I) consacrés à 7 grandes priorités d'investissement : rénovation thermique, transition écologique, énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics (accessibilité par exemple), infrastructures en faveur de la mobilité, infrastructures en

faveur de la construction de logements, réalisation d'hébergements et d'équipements publics pour répondre notamment à l'accueil de migrants.

Destiné à soutenir l'investissement des communes et des intercommunalités, ce fonds vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

Le fonds n'est créé que pour cette année 2016, la décision et le choix des projets ne pourront se faire que cette année.

Le préfet de région est chargé d'attribuer les subventions au titre de cette enveloppe.

Projet concerné : Aménagement d'une voie cyclable Route de la Turballe / Bourg

*Catégorie du projet : infrastructures de mobilité*

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre du mode de déplacement doux. Il aura comme objectif de sécuriser les déplacements 2 roues sur des axes départementaux largement fréquentés en périodes estivales.

A cet effet, le tracé de ce projet permettra d'accéder au parc d'activités du Mès et aux commerces du centre bourg.

D'une longueur d'1 kilomètre il permettra de desservir les campings et de rejoindre l'itinéraire "Vélocéan"

Dates prévisionnelles de début et fin de l'action.

Maitrise d'œuvre : 2016

Travaux : fin 2016 et 2017

Cout du projet : 294 000 € HT

Montant sollicité au titre du FSIPL I : 88 000 € HT

Autres cofinancement Etat et opérateurs : 121 000 € HT

Autofinancement : 85 000 € HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**ADOpte** l'opération « Aménagement d'une voie cyclable Route de la Turballe / Bourg »,

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet serait éligible, notamment auprès de l'Etat, au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, et l'autorise à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette demande.

**ARRETE** les modalités de financement ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité*

---

## 7. LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE : TABLEAU COMPLET DES VOIES

Afin de valider auprès des services de l'Etat la nouvelle longueur de voirie publique communale votée par délibération du Conseil Municipal en date du 31/08/2015, modifié le 14/12/2015 à la demande de la Préfecture, cette dernière avait demandé que la Commune fournisse un tableau complet de l'ensemble des voies de la commune.

A défaut, la longueur de voirie modifiée ne sera pas prise en compte pour la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la Commune en 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la délibération du 31/08/2015, modifié le 14/12/2015, concernant la longueur de voirie communale publique

**Considérant** la demande des services de l'Etat de disposer d'un tableau complet mis à jour de la longueur totale de l'ensemble des voies de la commune, afin de pouvoir vérifier la longueur de voies publiques ;

**Considérant** les corrections d'erreurs matérielles rendues possibles grâce au recensement exhaustif des voies sur la base du modèle de tableau de la Préfecture ;

**Après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le tableau complet de la voirie communale tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité*

---

## **8. DEMANDE D'AGREMENT PERMETTANT AUX COMMUNES CLASSEES B2 DE REALISER SUR LEUR TERRITOIRE DES LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES BENEFICIANT DU DISPOSITIF « PINEL »**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) porté par CAP Atlantique prévoit dans le cadre du développement du logement locatif intermédiaire le soutien aux demandes de dérogation au zonage B2 des communes souhaitant pouvoir réaliser sur leur territoire des opérations de logement en investissement locatif bénéficiant d'une défiscalisation (Pinel).

Le dossier de demande du territoire doit comporter :

- une délibération de CAP Atlantique sollicitant l'agrément et listant les communes concernées,
- un dossier argumentaire,
- les délibérations de chaque commune sollicitant l'agrément.

Saint-Molf est située en zone B2. Pour bénéficier du dispositif les communes B2 doivent solliciter une dérogation.

Le Conseil Municipal est donc aujourd'hui invité à délibérer pour s'inscrire dans cette démarche.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**SOLLICITE** l'agrément permettant à la commune de Saint-Molf de réaliser des logements en investissement locatif « Pinel » sur son territoire,

**AUTORISE** le Président de CAP Atlantique à engager toutes les démarches auprès du Préfet et à signer tout document afférant à l'obtention de cet agrément.

*Adopté à l'unanimité*

---

## **9. INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire rappelle l'invitation qu'il a adressée à l'ensemble des conseillers à une soirée conviviale le vendredi 22 avril, dans le but que les élus se connaissent mieux et puissent travailler ensemble dans les meilleures conditions. Les élus qui ne pourront être présents sont invités à préparer une présentation de leurs fonctions.

M. le Maire remercie les élus ayant transmis les comptes rendus des réunions auxquelles ils ont assisté, qui sont ensuite mis à disposition de tous.

Il demande l'indulgence envers Alexina qui a été particulièrement occupée par la préparation budgétaire et n'a pas pu transmettre dans un délai raisonnable les comptes rendus de Bureau Municipal.



## 10. QUESTIONS DIVERSES

### 10.1 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2016 ;

**Considérant** que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie ;

**Considérant** que l'ouverture d'une ligne de trésorerie offre une grande souplesse dans la gestion des paiements de la Commune : possibilité d'utiliser des crédits en cas de besoin, et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'ouvrir un crédit de trésorerie de 100 000 € ;

**AUTORISE** M. le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir.

*Adopté à l'unanimité*

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Rappel des points présentés lors de la réunion du  
Conseil Municipal du 29 mars 2016**

1. Budget annexe Vente d'électricité :
  - 1.5 approbation du compte de gestion 2015
  - 1.6 approbation du compte administratif 2015
  - 1.7 affectation du résultat de fonctionnement 2015
  - 1.8 budget primitif 2016
2. Budget de la Commune :
  - 2.4 approbation du compte de gestion 2015
  - 2.5 approbation du compte administratif 2015
  - 2.6 affectation du résultat de fonctionnement 2015
3. Taux de fiscalité directe locale 2016
4. Budget de la Commune : budget primitif 2016
5. Finances : demandes de subvention pour les projets communaux
7. Longueur de voirie communale : tableau complet des voies
8. Demande d'agrément permettant aux communes classées B2 de réaliser sur leur territoire des logements locatifs intermédiaires bénéficiant du dispositif « Pinel »
9. Informations au Conseil Municipal
- 10.1 Ouverture d'une ligne de trésorerie

**Signature des conseillers municipaux présents :**

Hubert DELORME	
Marc BREHAT	
Didier PLANÇON	
Virginie BLAFFA-LECORRE	
Emmanuel BIBARD	
Valérie PERRARD	
Jean Paul BROSSEAU	
Hervé GERVOT	
Véronique HERVY	<i>pouvoir à Corinne FLOHIC</i>
Corinne FLOHIC	

Emilie CITEAU	
Yves-Marie YVIQUEL	
Marion CITEAU	
Valérie LEGOUIC	
Virginie GIRAULT	
Sonia POIRSON-DUPONT	
Benoit BONNEL	
Sonia BERTHE	<i>pouvoir à Virginie GIRAULT</i>
Didier AUBE	

Procès verbal validé par le secrétaire de séance M. Emmanuel BIBARD le 13/05/2016  
et approuvé en Conseil Municipal du 17/05/2016.